

Algérie

Permettez-nous d'exprimer toute notre appréciation sur les efforts et les progrès accomplis par le groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI).

Etant invités à contribuer aux travaux du GTGI, en réaction au rapport préliminaire de ce dernier, nous sommes d'avis que les notions de multilatéralisme, de transparence et de démocratie devraient être prises en compte dans l'élaboration d'une charte internationale à laquelle adhèreraient toutes les parties prenantes. Cette charte aura le caractère d'un code de conduite et non un traité ou une convention soumise à la ratification des Etats.

L'acte d'adhésion, outre qu'il entraîne une participation se rapportant aux compétences des parties prenantes respectives, constitue une obligation morale.

Il ne faut pas occulter le rôle central des gouvernements qui, dans leurs Etats respectifs, sont garants des libertés publiques et privées et veillent à l'inviolabilité de la correspondance, y compris par l'Internet.

En ce qui concerne l'organisation de la gouvernance de l'Internet, dans le cadre de cette charte, des conférences internationales – régionales et mondiales- seront organisées à l'instar de celles de l'Union internationale des télécommunications.

Un Conseil de la Gouvernance, composé de représentants élus de toutes les parties prenantes, issus de manière équitable de toutes les régions du monde, sera chargé du fonctionnement de l'Internet. Les membres du Conseil de la Gouvernance seront élus lors des conférences mondiales de façon tournante.

S'agissant de l'organisation des travaux du GTGI, nous souhaitons et proposons que les délégations assistent à ses sessions, en qualité d'observateurs, sans prise de parole, sauf durant la session ouverte. Cette proposition nous semble utile pour nous permettre de mieux comprendre l'esprit des débats qui conduisent à la prise des décisions du GTGI et donc, de les adopter aisément.

L'Algérie soumettra une contribution en ligne au GTGI. Merci